

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120405-2012_B097-DE
Date de télétransmission : 13/04/2012
Date de réception préfecture : 13/04/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B097

OBJET : Promotion du territoire - Achat de prestations de communication - Salon Vivre Côté Sud 2012

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danièle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Georges CRISTIANI

Thématique : Promotion du Territoire

**Objet : Achat de prestations de communication – Salon Vivre Côté Sud 2012.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il est proposé l'achat de prestations de communication au groupe Express Roularta - au titre de l'article 28 du code des marchés publics et répondant aux conditions de l'article 35 II 8° – à l'occasion de la 14ème édition du salon de décoration et d'art de vivre « Vivre Côté Sud », à Aix-en-Provence, pour un montant de 45 448€ TTC (38 000€ HT).

Exposé des motifs :

Le salon « Vivre Côté Sud » se déroulera du 8 au 11 juin 2012, sur le site du Parc Jourdan, à Aix-en-Provence. La thématique du salon cette année sera « Sous le signe d'Hélios ».

Illustration vivante du magazine « Maisons Côté Sud », le salon s'attache à exprimer l'essence et l'esprit du sud et à en partager les valeurs.

Indissociable du Sud, le soleil - et de manière plus globale l'énergie solaire - sont des domaines sur lesquels la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée et travaille, au travers de ses différentes missions (charte vers un développement durable en pays

d'Aix, Cité des énergies à Cadarache, Technopôle de l'environnement Arbois en méditerranée, où s'est installée la division de recherche en énergies renouvelables d'Areva...). L'objectif sera donc de sensibiliser le grand public à ces différentes thématiques.

Intérêt communautaire :

Cette manifestation est un fort vecteur de promotion du territoire, à l'intérieur et hors des frontières du Pays d'Aix.

Il est donc opportun d'associer l'image de la CPA à ce salon grand public de prestige qui bénéficie d'un accompagnement médiatique très important à l'échelon national.

Cet événement estival draine effectivement - depuis plusieurs éditions déjà - une attractivité économique et touristique bénéfique pour le Pays d'Aix.

Cet attrait se mesure notamment par le nombre important de nuitées hôtelières, les achats auprès des commerçants, la fréquentation des lieux culturels du Pays d'Aix...

Une notoriété avérée, une satisfaction affirmée du public – près de vingt-trois mille visiteurs attendus en 2012 - des valeurs de qualité de vie et de développement durable partagées (les deux cents exposants sélectionnés répondent à des critères éco-responsables) sont des arguments forts pour inciter la C.P.A. à renouveler ce partenariat, qui a débuté en 2005.

Association d'image :

- Présence sous forme rédactionnelle ou publicitaire dans l'ensemble des titres du Groupe Express-Roularta (Maisons Côté Sud, Maisons Côté Ouest, Maisons Côté Est, Maison Française, Vivre Côté Paris, Maison Magazine, Zeste, L'Express, L'Express Styles, Ideat, Point de Vue, A Nous Lyon, A Nous Marseille, Le Vif, Nest, Knacj, Grande).
- Un site dédié (www.vivrecootesud) en lien direct avec www.cotemaison.fr, premier portail d'informations et d'échanges pour l'aménagement et la décoration de son intérieur (738 000 visiteurs uniques en 2011).
- Des partenariats avec d'autres groupes (Madame Figaro, Elle, Marie Claire).
- Un renfort local (affichage, achat d'espaces dans les supports incontournables du Sud de la France).

Des prestations de communication et de relations publiques - détaillées ci-dessous - sont proposées par le groupe Express Roularta, après négociations : la participation financière de la CPA s'élève à 38 000 € HT, soit 45 448 € TTC.

Présence sur le salon :

- Un emplacement stratégique au cœur du salon, pour présenter aux visiteurs (professionnels et particuliers) comme aux journalistes (cinquante-neuf journalistes représentant trente-trois rédactions dont trois télévisions : France 3 PACA, M6, LCM) l'avancée du Pays d'Aix dans le domaine du solaire et des énergies renouvelables.

Valorisation de la Communauté du Pays d'Aix en tant que partenaire officiel :

- Présence de notre logo sur toutes les annonces presse (quarante-huit à cinquante-six insertions, selon les opportunités).
- Un affichage important (mille cinq cents affiches réparties sur divers réseaux d'affichage).
- Une communication on line.
- Des éléments de relations publiques (communiqués de presse, dossier de presse).
- Des outils marketing pour les exposants et les visiteurs (quarante mille flyers, dix-huit mille plan-guides, six mille cinq cents invitations).
- De la signalétique sur le salon (panneau à l'entrée du salon).

Participation de Communauté du Pays d'Aix :

Au-delà de sa participation financière, la Communauté du Pays d'Aix s'engage à une assistance technique sur le plan logistique et technique (mise à disposition et enlèvement des bennes de tri sélectif).

La CPA s'engage par ailleurs à assurer une présence publicitaire (quatrième de couverture) et rédactionnelle dans le Pays d'Aix Magazine en mai 2012.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics et notamment son article 28 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

VU l'avis favorable de la Commission Promotion du Territoire en date du 16 février 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** cet achat de prestations d'un montant de 45 448 € TTC au groupe « Express Roularta » par voie de marché public à procédure adaptée de l'article 28 du Code des marchés publics et répondant aux conditions de l'article 35 II 8°;
- **DIRE** que la somme versée sera prise sur les crédits de la Direction de la Communication, sur la ligne 023-611 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Promotion du territoire - Achat de prestations de communication - Salon Vivre Côté Sud 2012

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 AVR. 2012

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a long vertical stroke and ending in a large loop.